

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Juillet

Les vacances parlementaires

Chaque année, à l'époque de la séparation des Chambres, au moment où les députés et les sénateurs partent en vacances, la majorité des citoyens français pousse un soupir de soulagement. Une fraction importante de l'opinion publique, celle qui représente la masse des travailleurs et le monde des affaires, salue avec joie la trêve des partis, la fermeture de la chasse aux portefeuilles, la suspension des crises politiques, qui menacent sans cesse les intérêts matériels de la nation.

Tous les amis du régime parlementaire, — quelles que soient les questions de doctrine qui peuvent les diviser, — doivent se préoccuper d'un symptôme, qui dénote l'état morbide de notre parlementarisme, tel qu'il fonctionne depuis plus de dix ans.

Jamais, au même degré qu'à l'heure présente, les défauts de ce fonctionnement n'ont apparu aux yeux les moins clairvoyants. Jamais, en effet, une session parlementaire ne s'est close au milieu d'une plus complète incohérence ; jamais une aussi grande somme de travail et une aussi grande dépense de talent n'ont abouti à une plus absolue stérilité.

D'où vient le mal et où est le remède ?

Les deux causes principales de l'impuissance parlementaire sont : d'une part, l'abus de cette surenchère électorale, qui a poussé les candidats à surcharger leurs programmes et les députés à décorer du nom de réformes la désorganisation de nos services publics et le bouleversement de notre régime fiscal ; d'autre part, l'indiscipline des partis.

Le résultat des surenchères électorales a été le triomphe du cabotinisme politique. La conséquence de l'indiscipline a été la déperdition des forces vives qui, au lieu de profiter à l'accroissement de la prospérité du

pays se sont consacrées à une œuvre de destruction.

Et cependant, la France est par excellence le pays du bon sens, de la droiture et de la loyauté. Les succès durables n'appartiennent qu'aux hommes qui ont le courage de parler le langage de la vérité et d'agir avec une franchise absolue. Les petites habiletés sont promptement démasquées ; les savantes manœuvres ne procurent que des triomphes éphémères.

Les vacances vont mettre les députés en contact direct avec leurs commettants. Le suffrage universel est simpliste ; il se soucie médiocrement des subtilités byzantines qui ont cours dans les milieux parlementaires ; il n'est pas corrompu par l'atmosphère factice du Palais-Bourbon.

Nous demandons à nos collègues de vouloir bien, comme les écoliers, faire leurs devoirs de vacances.

Qu'ils prennent la peine, au lieu de subir l'influence et la tyrannie de quelques politiciens tapageurs qui s'érigent en Comité électoral et ne représentent souvent qu'une infime minorité, de s'adresser directement et publiquement à la grande masse de leurs concitoyens ! Qu'ils parlent au suffrage universel, et non à une coterie qui usurpe ses droits !

Le jour où le député qui a inscrit dans son programme : *l'impôt sur le revenu*, mais qui, éclairé par les récents débats, a reconnu, en son âme et conscience, que cet impôt global et progressif est une impossibilité et une iniquité, le jour où ce député ira, dans une réunion publique, rendre compte loyalement de son mandat et avouer que la réforme par lui désirée, par lui promise, est impraticable ; ce jour-là, ce député ne sera pas amoindri ; il aura acquis un titre de plus à la confiance de ses électeurs, qui verront en lui, non pas un politicien inféodé à une formule, mais un honnête homme, uniquement préoccupé du bien public.

Et lorsque les 60 ou 80 députés sincèrement républicains qui forment le pivot de

la majorité parlementaire, auront ainsi fait un examen de conscience, qui les aura amenés à éliminer de leurs programmes toutes les utopies, ils pourront, de retour au Palais-Bourbon, se dégager de toutes les compromissions, qui souvent leur répugnent.

Il serait puéril de demander une telle attitude à quelques individualités, dont l'unique ambition est la conquête d'un portefeuille ministériel et dont les convictions sont subordonnées aux chances d'arriver au pouvoir. Mais il faut isoler ce petit état-major. Ce corps d'officiers sera bientôt sans soldats si, au mois d'octobre, les députés se souviennent de la volonté exprimée au mois d'août par leurs électeurs, s'ils ne se laissent pas troubler par le premier discours académique qu'ils entendront, s'ils ne se débattent pas au premier coup de feu tiré contre le ministère, s'ils ne tombent pas dans le premier piège qui leur sera tendu, s'ils restent les soldats disciplinés du parti auxquels ils appartiennent.

La forte organisation de ce parti sera l'œuvre de la rentrée. L'œuvre des vacances, c'est l'échange loyal d'explications entre l'élu et ses électeurs, entre le mandataire et ses commettants.

Georges GRAUX,
député.

LES FAUTEURS DE GRÈVE

Les politiciens qui s'élèvent par les grèves ouvrières et qui en vivent, viennent de recevoir un sensible échec par l'arrêt de la Cour de Toulouse, qui condamne solidairement M. Jaurès et les deux journaux, la *Dépêche* et la *Petite République*, à 15,000 francs de dommages-intérêts en faveur de M. Ressayre, pour s'être immiscés illégalement et abusivement dans la grève des ouvriers verriers de Carmaux.

D'après cet arrêt l'immixtion des tiers dans les incidents de ce genre est absolument contraire à la loi de 1864 sur les coa-

toujours le même.

— Seigneur ! pompez pour les biens de la terre et le repos du militaire.

Tout de suite M. de Vrilly s'emporta.

— Entendez-vous ces brailards-là, gesticulait-il furieux, rouge de colère, attendez un peu, je vais bien vous calmer.

Et avisant une trompette.

— Trompette, sonne à cheval !

— Je n'ai pas de trompette, mon colonel.

— Sonne tout de même.

Sans sourciller, certain de son effet, le soldat ramena son poing droit à la hauteur de ses lèvres, et avec sa bouche sonna la boue-selle.

Le colonel se dérida.

— Tiens, attrape, fit-il, en lançant une pièce de vingt francs au facétieux cavalier.

Et sans lâcher son idée, il ajouta :

— Maintenant file, trouve ton instrument et sonne à cheval !

Pendant une heure et demie, sous les rafales de pluie et de vent, M. de Vrilly nous fit exécuter des charges à fond sur le terrain de manœuvres détrempe, fangueux glissant.

Puis, souriant du mauvais tour qu'il venait de jouer à ses hommes, il nous ramena au quartier noirs de boue, crottés jusqu'à l'échine, sans un fil de sec, les chevaux couverts d'une écume noirâtre, épaisse.

A l'idée qu'il faudrait trois jours à chaque cavalier pour remettre en état harnais et équipements, les traits du colonel achevèrent de se dérider.

En descendant de cheval il grommelait entre ses dents :

litions, de même que la loi de 1884 sur les syndicats professionnels ne permet pas l'entrée d'éléments étrangers, — qui pourtant ne s'en privent guère, — dans ces associations. La décision de la Cour de Toulouse est portée, par les condamnés, M. Jaurès et ses deux organes, devant la Cour de Cassation.

Quel que soit l'arrêt souverain que rendra la Cour suprême, la conscience publique est soulagée par le jugement de la Cour de Toulouse. M. Jaurès, ses amis et leurs journaux bravaient depuis trop longtemps impunément le droit d'autrui, pour des intérêts aussi misérables que des intérêts purement électoraux, pour ne pas mettre un terme à leurs manœuvres, à leurs provocations et à leurs outrages. On croyait, en effet, qu'ils usaient d'un droit incontestable. Il faut en rabattre maintenant.

On ne peut néanmoins se désintéresser du sort qui va être fait, par le jugement de la Cour de Toulouse, aux agitateurs socialistes qui n'avaient pas d'autre ressource que les conflits sociaux.

Que vont devenir les Baudin, les Chauvin et autres Gérauld-Richard maintenant qu'on leur a enlevé leur unique instrument de travail ? Ils ne pourront, pas plus que Jaurès, exciter aux grèves et s'en faire un moyen d'élection et de réclame ? N'est-ce pas simplement une abomination ?

F. A.

UN PÉLERINAGE MILITAIRE

Les journaux de l'Est nous rapportent le récit d'un pèlerinage que vient d'accomplir, à la frontière d'Alsace, un bataillon de chasseurs à pied.

Lisez. Cela repose des vilénies dont nous sommes témoins chaque jour.

Donc, le 7 juillet dernier, on lisait à l'ordre du 19^e bataillon de chasseurs à pied :

Messieurs les commandants de compagnie feront, cet après-midi, une causerie à leurs gra-

— Tas de bougres, ça vous apprendra à crier pour, quelques chose une autre fois !

Dans la cour de la caserne, aussitôt descendu de cheval, nous avions formé le cercle autour du colonel qui maintenant devisait joyeusement, lorsque parut un vieillard dont l'accoutrement bizarre souleva le rire des escadrons encore rangés.

La figure largement épanouie, rubiconde, l'air joyeux sous son vieux bolivard à longs poils brossés à revers, pas intimidé du tout, il se dirigea vers notre groupe. Son petit baluchon à la main, dans un mouchoir à carreaux rouges, noué par les quatre coins, faisant sonner le pavé sous les clous de ses lourdes bottes, il s'arrêta à trois pas, ramena les talons sur la même ligne, fit le salut militaire, et présenta les armes avec sa trique de cornouiller, en ancien qui a goûté du métier.

Un instant il sembla fouiller notre groupe du regard, cherchant celui à qui il voulait parler, et s'adressant à moi.

— Salut, mon lieutenant !

Je sommes venu pour arroser tes nouveaux galons. Dans mes bras, mon gars, on est fier de toi là-bas, tu es un brave !

Et le vieux paysan fit un pas en avant : les mains tendues vers moi, sa joyeuse face rougeâtre éclairée d'un bon sourire.

A distance je ne l'avais pas reconnu d'abord... c'était mon père !

Mon premier mouvement fut de courir à lui.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 37

HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

VIII

Le lieutenant Chopard

Et comme Paul faisait un geste de dénégation, désireux d'éviter aux malheureux officiers de douloureux souvenirs, de pénibles révélations, Chopard insista :

— Je vous en supplie, lieutenant, écoutez-moi. Ce n'est pas une plaidoirie en ma faveur que je veux entreprendre, ce n'est pas une justification que je poursuis.

J'ai mérité un châtement exemplaire et suis prêt à le subir.

Mais si celui qui va mourir a droit à quelques égards, écoutez-moi, je veux vous prouver que ce n'est pas une basse cupidité qui m'a poussé au crime.

— A quoi bon rouvrir d'anciennes plaies, raviver d'affligeants souvenirs ? interrompit Savreux avec douceur.

L'heure présente n'est-elle pas déjà assez douloureuse elle-même !

Je sais qu'il a fallu un moment de folie pour que vous succombiez, et n'en veux point savoir davantage.

— Non, fit Chopard avec force, vous ne savez rien : vous ignorez qu'on m'a prêté ce qui m'arrive aujourd'hui, vous ne voyez pas par quel enchaînement de circonstances je suis tombé si bas que le plus vulgaire coquin, le plus banal des criminels se détournerait de moi avec dégoût.

Vous ne vous doutez pas que je suis un maudit... moi !

Il y a dix ans que j'ai commis un crime impardonna-ble, dix ans que la malédiction paternelle pèse d'un poids écrasant sur mes épaules, dix ans que le mépris de mes camarades et le dédain de mes chefs me poursuivent !

Et cette fois, sans attendre l'assentiment de son collègue, sans lui laisser le temps de l'interrompre ou de lui poser de nouvelles questions, le malheureux officier commença un récit souvent interrompu par ses sanglots, malgré tous ses efforts pour rester maître de lui.

— Je venais d'être promu sous-lieutenant, dit-il, et j'étais en garnison dans une ville du Midi quand arriva l'histoire que je vais vous raconter.

J'étais alors au 8^e dragon.

Paul eut un mouvement de surprise.

— Vous vous demandez comment il se fait que je sois aujourd'hui dans l'infanterie de marine, continua Chopard ? La suite de mon récit vous l'apprendra.

Un matin que notre colonel M. de Vrilly, arpentaient avec nous la cour de la caserne, sous une pluie fine et serrée, il entendit un joyeux vacarme qui partait des chambrées, tandis qu'aux fenêtres apparaissaient des cavaliers à la mine souriante, blagueuse, jetant un cri,

dés et à leurs hommes sur la guerre de 1870 et sur ses conséquences ; ils leur rappelleront les territoires français conquis et gardés par l'ennemi : l'Alsace et la Lorraine.

Ils leur diront ce qu'elles avaient donné à la France. Ils feront ressortir le mouvement alsacien-français après la guerre, les engagements dans la légion étrangère, l'oppression du conquérant. Ils leur diront enfin l'Alsace actuelle, mais aussi l'Alsace future si nous tardons trop...

Demain, marche du bataillon sur le Drumont. Pèlerinage militaire à la frontière. Départ à cinq heures et demie, tenue de campagne.

Le lendemain, le bataillon arrivait au Drumont, par un temps de brume. Mais bientôt le vent s'apaisa, un rayon de soleil déchira la nue, et l'Alsace apparut, toute verte, à perte de vue, semée de villages propres. Des habitants, menus comme des fourmis, travaillaient aux champs.

Le chef de bataillon commanda :

— Gardavô ! Fanfare, la *Sidi-Brahim* !

Puis, il prit la parole :

Chasseurs,

Le spectacle que vous avez sous les yeux est plus éloquent qu'aucune voix humaine ne pourrait l'être.

A vos pieds s'étendent nos provinces perdues ; vous voyez devant vous nos frères d'Alsace — mais une ligne, une simple ligne nous en sépare et nous empêche de les joindre — cette ligne, il vous est interdit de la franchir ; derrière elle, pour la défendre, il y a une armée, l'armée qui nous a battus, qui nous a vaincus !

Il faut s'en souvenir et ne jamais l'oublier : de tout grand malheur se dégage une grande leçon.

Après les désastres de 1870 on a accusé l'armée, l'armée française !

Jamais l'armée n'avait été plus brave, plus héroïque ; elle en a donné cent preuves sur tous les champs de bataille ; elle valait dix fois l'armée allemande.

Où a accusé les généraux français. Ils avaient donné des preuves de ce qu'ils valaient en Italie et sur tous les points du monde ; ils ont encore fourni des preuves irrécusables de leur valeur au cours de la campagne.

Non ! ni l'armée ni ses chefs ne devaient subir cette accusation !

Mais la nation elle-même avait été coupable. La nation s'était désintéressée des choses de la guerre. La nation avait longuement préparé et mûri sa défaite en se renfermant dans une indifférence coupable. Elle s'était endormie.

Aujourd'hui, chasseurs, en est-il de même ?

Consultez vos consciences et vos cœurs !

Je sais ce qu'ils me répondront.

Regardez autour de vous : voyez ce que nous avons fait ; mesurez le chemin parcouru ; comparez le travail réalisé.

Partout, en France, on s'est préparé à la guerre ; aucun ne s'en est désintéressé : tous y ont contribué de leur personne et de leurs biens.

La nation entière est armée et aguerrie !

C'est en forgeant l'épée qu'on rend la pointe plus perçante, c'est en la trempant qu'on la rend plus ferme.

Nous avons formé l'épée de la France ; nous l'avons trempée ; elle a appris à s'en servir ; elle saura s'en servir.

Chasseurs ! baïonnette au canon !

Nous sommes venus ici aux sons d'une marche guerrière, celle du Libérateur !

Le libérateur, le voici !

Le commandant tire l'épée et l'élève devant lui :

C'est à la France que nous remettons la défense et la revendication de nos droits.

C'est à l'Épée que j'en appelle !

Épée ! Sainte Épée ! Je te salue !

En toi, je salue la Force ; en toi je salue notre droit et notre raison d'être à l'heure présente.

Épée, je te salue !

C'est à toi et à toi seule que nous aurons recours, c'est en toi que nous mettrons notre confiance, parce que nous avons su élever nos cœurs, fortifier nos muscles, aguerrir nos courages, nous préparer et nous exercer à la guerre par les travaux du temps de paix.

Chasseurs ! Notre Force salue l'Alsace et lui crie : Au revoir !

— Gardavô ! Portez armes.

— Présentez les armes.

Puis le bataillon repartit.

Est-ce que ça ne donne pas chaud au cœur, les paroles du commandant des petits vitriers.

MORT DE M. SPULLER

Un télégramme de Dijon nous apprend que M. Eugène Spuller, sénateur de la Côte-d'Or, est mort jeudi matin, d'une embolie, à Somberton. L'honorable sénateur était né le 8 décembre

1835, à Seurre, dans le département qu'il représentait à la Chambre haute et où il est mort.

Après avoir suivi les cours de la Faculté de droit à Dijon, il se fit inscrire, en 1862, au barreau de Paris, où il se lia d'amitié avec Gambetta.

Après avoir exercé pendant quelques années sa profession d'avocat, il se consacra à la politique et au journalisme.

Il fonda, avec Gambetta, en 1868, la *Revue politique* et, l'année suivante, combattit aux élections législatives la candidature de M. Emile Olivier, ouvertement rallié à l'Empire.

Dès le début de la Révolution du 4 septembre 1870, collaborateur et confident de Gambetta, M. Spuller, après l'investissement de Paris, accompagna son ami en ballon pour aller rejoindre le gouvernement de la Défense nationale ; il resta auprès de lui pendant toute la durée de la guerre.

En novembre 1871, quand Gambetta fonda la *République française*, M. Spuller fut appelé à la rédaction en chef, qu'il conserva jusqu'en 1876. La même année, le troisième arrondissement de Paris l'envoya siéger à la Chambre des députés. Il fut des 363 et ce fut lui qui rédigea leur célèbre manifeste.

Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat en 1877 et en 1881, et quand Gambetta forma son « grand ministère », il lui confia les fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Il fut ensuite, au cours de cette législature, membre de la commission du Budget, rapporteur du budget des affaires étrangères, vice-président de la Chambre.

Aux élections législatives de 1885, M. Spuller, qui se présentait dans la Seine et dans la Côte-d'Or, échoua à Paris, mais il fut élu dans la Côte-d'Or. Chargé, par M. Rouvier, du portefeuille de l'Instruction publique, il le conserva jusqu'à la formation du premier cabinet Tirard.

Lors de l'avènement du second cabinet Tirard il fut nommé ministre des Affaires étrangères.

Aux élections de 1889, M. Spuller fut élu député de la deuxième circonscription de Beaune. La Chambre le choisit comme vice-président. Mais le 24 avril 1892, la mort de M. Joigneaux, sénateur de la Côte-d'Or, ayant laissé un siège vacant au Luxembourg, M. Spuller fut élu par 716 voix sur 1,047 votants et passa du Palais-Bourbon au Luxembourg.

Le 3 décembre 1894, il reprit dans le Cabinet, présidé par M. Casimir-Périer, le portefeuille de l'Instruction publique.

On n'a pas encore oublié le grand retentissement qu'eurent ses déclarations à la tribune de la Chambre sur « l'esprit nouveau ».

M. Spuller, au Sénat comme à la Chambre, faisait partie de l'Union républicaine.

La date de ses obsèques n'est pas encore fixée.

INFORMATIONS

Conseil de cabinet

Au conseil de cabinet tenu jeudi matin, M. Lebon a communiqué un télégramme de Tananarive, daté du 18 juillet, disant que la situation est calme dans l'Émyrne.

Commission du budget

La commission du budget examinant le budget des affaires étrangères, a adopté l'augmentation de 35,000 fr. demandée par M. Hanotaux pour les écoles françaises d'Orient.

Au ministère de la guerre

Le ministre de la guerre a l'intention de reviser prochainement le programme de l'admission à l'École polytechnique.

Le prince Victor

Le prince Victor Bonaparte est arrivé à Montreux (Suisse).

Mort d'un cycliste

Une dépêche de Londres annonce la mort du cycliste anglais Linton.

Mort de la mère Ibrahim

On mande de Moulins : La mère Ibrahim, l'ex-glorieuse cantinière du 2^e zouaves, est décédée mardi soir à l'hospice de Vichy, des suites de la maladie qui la minait depuis longtemps.

La défunte était âgée de soixante-seize ans et chevalière de la Légion d'honneur. Ses obsèques seront célébrées probablement jeudi. Les honneurs militaires lui seront rendus.

Un gros scandale

Le bruit court depuis quelques jours qu'un gros scandale est sur le point d'éclater dans une très grande administration parisienne.

Il s'agirait d'un certain nombre, disons même d'un grand nombre de millions, qui manqueraient à l'appel dans la grande caisse de cette très grande administration.

On aurait fait ces temps derniers des dépenses qui n'étaient prévues que pour 1898...

Attendons le moment d'en dire plus long.

Les remparts d'Avignon

La commission des monuments historiques s'est réunie à la direction des beaux-arts, rue de Valois, sous la présidence du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, pour examiner quelle suite il convient de donner à l'affaire de la destruction de la porte Limbert, à Avignon.

Après avoir entendu la lecture du rapport de M. l'inspecteur général des monuments historiques, M. Paul Bosswillwald, chargé de faire sur place une enquête avec son collègue M. Selmersheim, la commission a émis le vœu que l'administration poursuive l'application de la loi du 20 mars 1887, qui punit d'amende les personnes coupables de destruction d'objets d'art.

La commission compétente s'étant prononcée, le ministre aura à prendre ultérieurement une décision.

Tirage financier

Mardi matin, à dix heures, il a été procédé au palais de l'industrie, au 9^e tirage trimestriel de lots pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris en 1892.

Le numéro 162,201 gagne 100,000 fr.

Le numéro 198,106 gagne 50,000 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs.

176,162. — 546,006.

Trente autres numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles d'honneur

Le ministre de la guerre a décerné les médailles d'honneur ci-après :

Médaille d'argent : Mme Marie Dufour, sœur ANTOINETTE, supérieure des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, à l'hospice mixte de Cahors ; 45 ans de services, dont 36 comme supérieure ; attachée successivement à l'hôpital militaire du Gros-Caillois, à l'hospice mixte de Melun, enfin à celui de Cahors depuis 15 ans. S'est toujours distinguée par son zèle et son dévouement, principalement pendant des épidémies graves de fièvre typhoïde, diphtérie, scarlatine, rougeole et méningite cérébro-spinale.

Mme Germaine Brugous, sœur MADELEINE, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, en service depuis onze ans dans les salles militaires de l'hospice mixte de Cahors, s'est particulièrement distinguée, lors d'épidémies graves de diphtérie, par les soins assidus et intelligents qu'elle a prodigués aux malades militaires.

Médaille de bronze : FIRMIN DELMAS, infirmier régimentaire au 7^e d'infanterie, détaché à l'hospice de Cahors, s'est fait remarquer par son zèle infatigable et son dévouement sans bornes auprès des camarades atteints de maladies graves et contagieuses.

Le gouvernement s'honore en récompensant ces braves sœurs dont le dévouement est admirable. Nous applaudissons sincèrement aux distinctions obtenues par nos bonnes sœurs de l'hôpital de Cahors, dont le mérite est au-dessus de tout éloge.

Banque de France

M. René Bouyssou, propriétaire à Cabessut, vient d'être nommé censeur de la succursale de la Banque de France de Cahors.

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé la nomination de M. Capelle, juge au tribunal de commerce, comme administrateur de cette succursale.

Les choix de M. le directeur de Larrard prouvent combien il met de soins à s'entourer d'hommes généralement connus par leur honnêteté et leur compétence en affaires.

Nous l'en félicitons.

Université de Toulouse

M. Carayon, ancien élève du lycée de Cahors, vient de passer brillamment son examen de certificat d'étude (physique, chimique naturelle), devant la Faculté des sciences de Toulouse.

Lycée Gambetta

Avant de partir en vacances, les élèves du lycée Gambetta ont eu la bonne pensée d'offrir une matinée littéraire et musicale à leurs familles et à leurs maîtres.

Cette fête, à laquelle nous nous promettons bien d'assister, aura lieu le jeudi 30 courant, à 4 h. 1/2 du soir, dans la grande cour de l'établissement.

Baccalauréats

Sont reçus définitivement aux examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (1^{re} partie) :

MM. Souls (assez bien), Magot et Delpech.

Baccalauréat classique (2^e partie)

Lettres-Philosophie

Ont été déclarés admissibles :

MM. Cammas, Aristide ; Clary, Marcel ; Gagnayre, Louis ; Godeau, René ; Lambert, René ; Murat, André ; Poujet, Paul ; de Riccard, Bénédicte ; Simon, Germain ; Vialand, Abel.

Certificat d'études

Les examens du certificat d'études primaires qui devaient avoir lieu dans les cantons de Lalbenque et de Cahors (Sud) le 30 juillet et le 1^{er} août sont renvoyés aux dates ci-après indiquées, savoir :

A Lalbenque, le mardi 4 août.

A Cahors, le samedi 8 août.

Les épreuves commenceront à 7 heures précises du matin.

Enregistrement

M. Maîtreperrière, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Marguerites (Gard), est nommé en la même qualité à Labastide-Murat, en remplacement de M. Sourreil, appelé au bureau de Montgiscard (Haute-Garonne).

M. Soubranc, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Saint-Paul (Basse-Alpes), est nommé à Livernon, en remplacement de M. Salvat, appelé au bureau de Roquefort (Lan-des).

Récompenses honorifiques

M. le préfet vient d'accorder un témoignage de satisfaction :

1^o Au nommé Auguste Milhau, hôtelier à Saint-Géry, qui a sauvé un enfant en danger de se noyer dans le Lot.

2^o A la nommée Victoria Amalric, âgée de 72 ans, demeurant à Bergant, qui a sauvé une de ses camarades en danger de se noyer dans le Lot. Rouffin, commune d'Esclauzels.

Les prochaines grandes manœuvres

C'est, paraît-il, dans la partie nord-ouest de l'arrondissement d'Angoulême que se dérouleront les manœuvres d'armée, exécutées par les 12^e et 17^e corps, sous la haute direction du général Caillot, membre du conseil supérieur de la guerre, la zone des opérations aurait les limites suivantes :

Point de départ à Magnac-sur-Touvre, à six kilomètres d'Angoulême ; ligne remontant au Nord jusqu'à Saint-Mary, à 10 kilomètres au nord de Larochefeucauld et coupant la forêt de Braconne ; ligne allant vers l'ouest depuis Saint-Mary par Aigre jusqu'à Neuvic, canton de Matha. Dans le point sud-est du département de la Charente-Inférieure : ligne descendant au sud, jusqu'à 20 kilomètres ouest d'Angoulême ; cours de la Charente depuis Saint-Simon jusqu'à Angoulême et cours de la Touvre depuis l'Houmeau-Magnac.

Les opérations commenceraient le 9 pour se terminer le 16. La revue de clôture aurait lieu le 17, à 9 heures du matin, sur la rive droite de la Charente, près de Châteauneuf.

Cette revue serait passée par le président de la République ; mais M. Félix Faure a l'intention de venir suivre une partie des manœuvres entre le 11 et le 15, sans doute les 12, 13 et 14. Il monterait à cheval et verrait ainsi les troupes en marche, dans les cantonnements dans les simulacres de combats. Cette excursion se ferait sans aucun appareil, plus simplement encore que l'an dernier à Langres.

Retraite en musique

La retraite en musique prendra ce soir l'itinéraire suivant :

Départ de la caserne Bessière, faubourg Labarre, boulevard Gambetta, rue du Portail-Alban, rue Clément-Marot, quais Champollion et Ségur d'Aguesseau, boulevard Gambetta.

Assises

Les assises du département du Lot, pour le troisième trimestre 1896, s'ouvriront à Cahors le lundi 3 août, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Amédée Cabadé, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Pignat et Bouisset, juges.

A cette session seront, sans doute, appelées quatre affaires, dont trois qui sont déjà connues : 1^o Affaire Andrieu, vol, faux et usage de faux ; 2^o Affaire Arnaud, incendie volontaire, coups et blessures à ses ascendants ; 3^o Affaire Vignales, assassinat.

Voici la liste des jurés qui viennent d'être désignés par le sort pour siéger pendant cette session :

MM.

Raymond Destal, pharmacien à Catus ; Auguste Alanche, avoué à Figeac ; Guilhem, notaire à Lalbenque ; L. Carcasset, capitaine en retraite à Mongestry ; Urbain Pascalie, propriétaire à St-Céré ; Victor Saurigirac, propriétaire à Bagnac ; Justin Brassac, imprimeur à Cahors ; Pierre Terrou, maire à Lavergne ; Louis Bergon, greffier à Cajaro ;

A.-H. Capinas, limonadier à Montcuq ;
 J.-P. Salgues, propriétaire à Padirac ;
 Gustave Bayeret, propriétaire à Vayrac ;
 Jean Berrié, propriétaire à Prayssac ;
 Eugène Charlat, propriétaire à Glanes ;
 L.-S. Blianié, propr. à St-Vincent-Rive-d'Olt ;
 Jean Bras, vétérinaire à Arcambal ;
 Justin Beynet, propriétaire à Cavagnac ;
 E. Dujol, propriétaire à Lamothe-Cassel ;
 Ch. Pradelle, négociant à Lacapelle-Marival ;
 J. Benays, adjoint au maire de Montcuq ;
 O. Combelles, ingén. civ. à St-Martin-le-Red. ;
 I. Dupuy, employé des tabacs à Souillac ;
 Dufour, direct. de la Ferme-Ecole du Montat ;
 P.-M.-A. Bru, percepteur à Lauzès ;
 François Laburgade de Belmont, prop. à Lab. ;
 H. Delfour, limonadier à Cahors ;
 Gustave Vinel, maire à Larnagol ;
 F. Cavalier, adjoint au maire de Varaire ;
 Gabriel Conort, maire à Bagnac ;
 Victor Pezet, propriétaire à Fons ;
 Maurice Delclaux, propriétaire à Fourmagnac ;
 Léon Vialard, avocat à Catus ;
 Henri Cayla, négociant à Cahors ;
 Souliadié aîné, notaire à Gramat ;
 Charles de Laborie, rentier à Valprionde ;
 S. Rouquié, huissier à Labastide-Murat ;

Jurés supplémentaires
 Hippolyte Lebœuf, docteur-médecin à Cahors ;
 Germain Henras, négociant à Cahors ;
 Jules Ressayeur, boucher à Cahors ;
 Ernest Gagnayré, négociant à Cahors.

Attaque d'apoplexie

Mercredi, vers 3 heures de l'après-midi, la dame Mignot, âgée d'environ 65 ans, propriétaire à Calamane, passait sur la place du Marché, lorsque arrivée en face de la Cathédrale, elle fut frappée d'une attaque d'apoplexie et s'affaissa sur le sol.

Figeac

Nous apprenons le décès de notre compatriote, M. Oscar Fabret, âgé de 42 ans, capitaine d'infanterie, attaché au général Mathelin, en Corse. Le défunt, né à Marcihac-du-Lot, était le gendre d'un industriel alsacien, M. Bloech, qui souscrivit une somme de cinquante mille francs pour l'érection de la statue de Gambetta à Paris. Les Allemands ne lui pardonnèrent pas d'avoir fait cet acte de français et réussirent à le condamner à cinq ans de réclusion dans une forteresse pour crime de haute trahison. M. Bloech, après avoir purgé sa peine, vendit tout les immeubles qu'il possédait en Alsace et vint se fixer en France, aux environs de Sainte-Marie-aux-Mines. Nos plus sincères condoléances à la famille de M. Fabret.

Reilhac

Mardi dernier, à deux heures de l'après-midi, un véritable cyclone s'est abattu sur cette commune et celle de Lunegarde. La foudre a tué un boeuf qui s'était abrité sous un arbre. Dans une étable, un porc et plusieurs canards ont eu le même sort. Sur la route de Reilhac à Gramat, une charrette à foin, traînée par des vaches, a été précipitée dans un remblai. Le conducteur et sa femme, qui s'étaient creusé un abri dans le fourrage pour se sauver de cette espèce de déluge, ont failli périr. Versés avec la charrette dans le contre-bas, presque à pic de la voie, publique, ils ont été projetés sur un chêne qui, pliant sous le poids du véhicule, les a déposés sur un buisson placé au-dessous. Il est véritablement surprenant qu'ils aient pu traverser cette série de dangers sans autres dommages que quelques contusions légères. Mais pourquoi l'administration n'établit-elle pas des banquettes sur ce point de la route, qui a déjà donné lieu à plusieurs accidents graves — quatre, nous assure-t-on — en moins de deux ans ?

L'assassin de Lafrançaise

On écrit de Montauban : M. Salers, l'avocat de Longueville, est parti mercredi pour le Havre, où le président de la République lui a donné audience ce matin. La décision du chef de l'Etat ne pourra donc être connue que dans les premiers jours de la semaine prochaine. Si l'exécution a lieu, car il faut toujours compter avec la grâce, pour aussi improbable qu'elle puisse paraître, ce n'est donc que mercredi prochain qu'elle se fera. Exécution ou grâce, il est temps qu'une solution vienne mettre un terme à l'agitation populaire.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 23 et 26 Juillet
 Tonnerre de Brest (P. R.) L. Karrein.
 Le duc d'Orléans (Ouverture) Auber.
 Mireille (Fantaisie) Gounod.
 Les Gardes de la Reine (Valse) Godfrey.
 Miss Helyett (Fantaisie) Audran.
 La Czarine (Mazurka) Gannes.
 De 8 h. à 9 h. 1/2

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 25 juillet 1896
Naissances
 Alayrac Jeanne, rue du Portail-des-Augustins.
 Pradines Gustave, rue St-Barthélemy, 3.
Mariages
 Tons Henri, coiffeur, et Castely Marie, modiste.
 Damour Ernest, sergent rengagé, et Chevaux Marie, robeuse.
Décès
 Lachaux François, 3 mois, rue Barrée, 3,
 Montin Antoine, 70 ans, rue St-Maurice, 12.
 Bordes Henri, soldat au 7^e de ligne, époux de Louise Château, 24 ans, à l'Hospice.
 Penchenat Pierre, propriétaire, 78 ans, avenue de Toulouse, 5.

UNE VÉRITÉ

De la boucherie modeste qui fait une merveille, Approchez ; ménagères, au tuyau de l'oreille, Je vais vous dire son nom, écoutez bien : **ARNAUDET**. Là vous trouverez le moyen D'avoir un bouillon d'une préparation hors ligne, La concurrence, hélas ! c'est là qu'on l'égratigne.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
 JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
 La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc. Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois. Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée. Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Dans les cas de constipation dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu. Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.



CORDIAL indispensable le plus économique. Supérieur aux eaux de mélisse et de menthe. Goût exquis. Préviend et guérit Indigestions, Nausées, Aigreurs, Syncopes, Mal de mer. S'emploie pur sur du sucre. Prix : 2 fr. le Flacon et 1 fr. 50 le Flacon pour cyclistes. Fabrication CLEMENT & C^{ie}, à Valencé (Drôme). A Cahors, chez M. J. Filhol, pharmacien.



L'EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG est INDISPENSABLE dans TOUTE BONNE CUISINE pour améliorer POTAGES - SAUCES - RAGOUTS - LÉGUMES - ETC.

MANŒUVRES D'ARMÉE EN 1896

Fourniture de la Viande fraîche

A faire aux troupes pendant les manœuvres d'armée en 1896

Le 17 août 1896, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Limoges, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique de la fourniture de la viande fraîche nécessaire aux troupes prenant part aux manœuvres d'armée qui auront lieu, en 1896, dans la région de la Charente.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux des Intendants militaires des 12^e et 17^e corps d'armée, et dans ceux des sous-intendants militaires des diverses places de la 12^e et de la 17^e région.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication, devront faire parvenir leur déclaration, avec les pièces à l'appui, lesquelles sont énumérées sur les affiches, au plus tard le 4 août, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire, chargé du service des subsistances à Limoges.

A Cahors, le 24 juillet 1896.

Le Sous-Intendant militaire, GOUDAL.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE EMPRUNT 3 % OR 1896

De 400 Millions de francs Capital nominal
 Affranchi à tout jamais de tout impôt russe
 Avec intérêts payables à Paris, St-Petersbourg, Londres, Berlin, Amsterdam, Bruxelles, etc., etc.

Jusqu'au 1^{er} Janvier 1911, il ne sera procédé ni au rachat, ni à l'amortissement du présent Emprunt.

Cet Emprunt est divisé en titres de :
 4 Oblig. Fr. 500 cap. nom., rapportant Fr. 15 de rente.
 5 — Fr. 2,500 — — — Fr. 75 —
 25 — Fr. 12,500 — — — Fr. 375 —

On souscrit : **Mardi 28 Juillet** chez MM. de ROTHSCHILD Frères, 24, rue Laffitte.

Au prix de 92,30 %, soit Fr. 461,50 par Obligation de 500 Fr. de capital nominal. Jouissance du 1^{er} Août 1896.

PAYABLE COMME SUIT :
 5 % en souscrivant..... Fr. 25
 25 % à la répartition..... " 125
 32,30 % le 10 Octobre 1896 Fr. 161,50 }
 moins intérêts 1^{er} novembre " 3,75 } " 157,75
 30 % le 20 janvier 1897..... " 150
 Soit net par Obligation de 500 Fr. cap. nom. Fr. 457,75

Les libérations intégrales seront reçues après la répartition et seront décomptées à 1 1/2 0/0 l'an, ce qui réduit le prix d'émission à 92 % net. Des certificats provisoires munis du timbre français seront délivrés aux souscripteurs au moment de la répartition et seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs munis de coupons trimestriels dont le premier sera à l'échéance du 1^{er} Février 1897. Dans le cas où les demandes dépasseraient le montant de l'émission, il sera fait une réduction proportionnelle. (Déclaration faite au Timbre le 13 juillet 1896.)

VOLAILLES

36 ans d'un succès toujours croissant !!! ont démontré l'efficacité absolue de la poudre carminative Picard Faire ! dans toutes les maladies des volailles choléra des poules, crise du rouge des dindons, 2 fr. la boîte de poudre pour 300 poules dans toutes les pharmacies, vente en gros : P. GALLET, 29 bis, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

LA RÉUNION INDUSTRIELLE AG contre l'INCENDIE

SIÈGE SOCIAL : 29, Rue de Richelieu, à Paris. La Société demande des Courtiers, Agents et Inspecteurs producteurs dans toute la France; elle reçoit directement les propositions. FORTES REMISES.

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé. S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins. Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

Dernières nouvelles

Dissolution de la Chambre

D'après plusieurs journaux, la dissolution, dans le cas où la Chambre tenterait de faire échec au Cabinet, a été décidée, dans de récents conciliabules, entre les modérés.

Les Réformes

Un grand nombre de députés, membres des Conseils généraux, vont saisir ces assemblées d'un système tendant à amender le projet de M. Cochery, en substituant à l'impôt sur la rente, l'augmentation de la surtaxe sur l'alcool, qui serait portée de 200 à 250 francs.

Dissentiments ministériels

Les bruits de dissentiments entre M. Méline, président du Conseil, et M. Barthou, ministre de l'intérieur, qui avaient couru, sont démentis.

Gouvernement de l'Algérie

Le Conseil des ministres a approuvé en principe la nomination de M. Jonnart comme gouverneur de l'Algérie. La seule question restant à résoudre est celle de la compensation à donner à M. Cambon. Il est question d'obtenir pour M. Cambon la nomination à la présidence de la Compagnie de Suez.

C'est seulement s'il ne devenait pas président de la Compagnie de Suez que M. Cambon entrerait dans la diplomatie.

Obsèques de M. Spuller

Le gouvernement déciderait que les obsèques de M. Spuller auraient lieu aux frais de l'Etat.

Le corps serait amené à Paris.

Désordres à Lille

De graves désordres se sont produits hier soir à Lille.

A huit heures quarante-cinq, le cortège du Congrès a quitté la place de la Gare pour se rendre à l'Hôtel de Ville.

L'annonce de la venue à Lille des députés socialistes allemands Bebel, Liebknecht et Singer, et d'une grande réception que voulaient leur faire la municipalité socialiste et les délégués au congrès du Parti ouvrier français, ont provoqué une vive émotion dans la ville.

Au moment de l'arrivée du train, des cris de : « Vive la France ! A bas l'Allemagne ! » se font entendre et une poussée formidable se produit. La gendarmerie à cheval est impuissante à maintenir la foule.

Des bagarres se sont produites et des coups de poings ont été échangés.

Aux cris de : Vive la France ! répondaient les cris de : Vive la Sociale !

A neuf heures et demie, les chasseurs à cheval ont occupé la place de Rihour.

Une grande animation règne sur la place de l'Hôtel de Ville.

Une quinzaine d'arrestations ont été opérées.

Bourse de Paris

Cours du 25 Juillet 1896

RENTES

3 0/0.....compt ex-c. 106 60
 3 0/0 amortissable.....compt. 100 30
 4 1/2 0/0.....compt. 105 80

A LA BOULE D'OR



H. FABRE
 10, RUE DE LA MAIRIE, 10
 CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets d'Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites

stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classes réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} Juillet 1896)

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h 35 ^m .	7 ^h 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	6 40 ^m .	6 34 ^m .	5 11 ^m .	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ. 6 50 ^m .	7 1 ^{sol.}	5 23 ^{matin.}	1 10 ^{sol.}	7 ^h 6 ^{soir}
SOULLAC.....	7 27	7 47	5 59	1 47	7 43
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 47	départ. 7 37	6 »	2 7	8 3
Lamothe-Fénélon.....	8 1	8 1	—	2 12	8 18
Nozac.....	8 2	8 2	—	2 19	8 25
GOURDON.....	8 17	8 17	—	2 21	8 26
Saint-Clair.....	8 27	8 27	—	2 36	8 41
Dégagnac.....	8 40	8 40	—	2 46	8 51
Thédirac-Peyrilles.....	8 50	8 50	—	3 »	9 5
Saint-Denis-Catus.....	9 2	9 2	—	3 10	9 15
Espère.....	9 13	9 13	—	3 22	9 27
CAHORS.....	arrivée. 9 24	départ. 9 33	—	3 32	9 38
Sept-Ponts.....	9 33	9 33	—	3 44	9 49
Cieurac.....	9 43	9 43	—	3 53	9 58
Lalbenque.....	Exp. 9 59	8 45	7 »	4 3	10 8 ^{soir}
Caussade.....	10 9	10 9	7 10	4 14	10 25 ^{matin.}
MONTAUBAN.....	10 23	10 23	—	4 25	11 3
TOULOUSE.....	10 30	10 30	—	4 40	11 18
	11 37	9 23	7 47	4 48	11 33
	11 h. 52 midi 2	10 »	8 10	5 23	11 40
	11 h. 39 midi 14 ^s	10 39s.	8 18	6 20	11 47
			8 59 ^{mat.}	7 43 ^{soir}	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43 ^{mat.}	3 15 ^{mat.}	8 ^h »	—	9 ^h 40 ^{mat.}	6 ^h mat.
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7
CAUSSADE.....	départ. 3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Lalbenque.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Cieurac.....	—	5 53	—	—	—	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	—	8 59
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	9 51	—	—	9 11
Espère.....	départ. 4 48	6 38	9 57	6 »	—	9 19
Saint-Denis-Catus.....	—	6 52	—	6 14	—	9 29
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 6	—	6 27	—	9 42
Dégagnac.....	—	7 19	—	6 42	—	9 55
Saint-Clair.....	—	7 28	—	6 51	—	10 8
GOURDON.....	5 30	7 38	10 37	7 »	—	10 17
Nozac.....	—	7 53	—	7 17	—	10 26
Lamothe-Fénélon.....	—	8 2	—	7 26	—	10 40
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 11	—	—	7 36	—	10 49
SOULLAC.....	départ. 8 23	—	—	7 48	—	10 58
Gignac-Cressensac.....	—	8 24	—	7 49	—	11 10
BRIVE.....	arrivée. 5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 11
PARIS.....	départ. 5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 18
	7 »	9 6	—	8 36	—	11 22
	7 31	9 40s.	11 35	9 11 ^{m.}	—	11 51
	4 37 ^{mat.}	—	11 44	—	—	12 23
			8 40 ^{mat.}	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 20	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercuès.....	6 43	1 47	6 44
Arrêt Douelle.....	6 47	1 5	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzech.....	7 »	1 22	7 »
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arr ^t Prayssac.....	7 16	»	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac.....	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX.....	3 51	8 11	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h »	7 ^h 38
BORDEAUX.....	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 1	9 10
Fumel.....	8 53	3 7	9 16
Soturac-Touzac.....	8 43	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arr ^t Prayssac.....	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzech.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle.....	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 37	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte.....	7 40	1 30	5 26
Arcambal.....	7 57	1 47	5 43
Vers.....	8 6	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 15	2 4	5 57
Conduché.....	8 28	2 17	6 9
St-Cirq, halte.....	8 35	2 24	6 15
St-Martin-Lab.....	8 45	2 33	6 24
Calvignac, hal.....	8 53	2 41	6 31
Cajarc.....	9 7	2 55	6 44
Montrun, hal.....	9 18	3 6	6 54
Toirac.....	9 28	3 16	7 5
Lamadelleine.....	9 41	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 43	1 ^h 40	5 ^h 19
Lamadelleine.....	7 56	1 53	5 31
Toirac.....	8 6	1 34	5 43
Montrun, hal.....	8 14	1 43	5 52
Cajarc.....	8 26	1 55	6 3
Calvignac, hal.....	8 36	2 6	6 14
St-Martin-Lab.....	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.....	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 54	7 2
Arcambal.....	9 30	1 00	7 41
Cabessut, halte.....	9 40	1 11	7 52
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 50

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long, 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Coudere, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

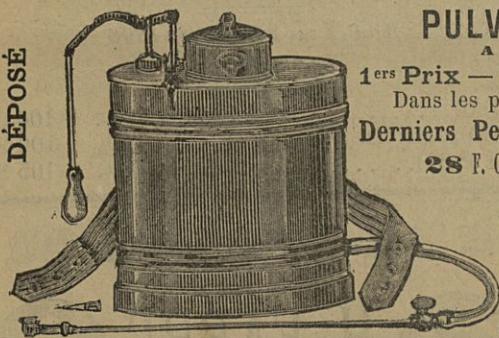
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



Pour le prix de fr. 7.25 contre remboursement, vous recevrez un très bon accordéon à concert, avec des nouveaux claviers à pitons de spirales (brevetés). Je garantis qu'ils ne sont pas perclus et qu'ils ne se rompent pas pendant dix ans. Cet accordéon a 10 touches, 2 registres, 2 basses, 2 soufflets doubles, fine garniture complète, coins nickel, bordure baguette en même métal, clavier découvert, 2 chœurs, 35 cm. Instrument remarquable. Tous les acheteurs reçoivent gratis une méthode par laquelle ils sont en état d'apprendre à jouer eux-mêmes l'accordéon sans connaître les notes. Emballage gratis. — Port: francs 1.25. Celui qui veut payer 9.80 recevra le même instrument de 3 registres et de 3 chœurs.

Heinrich Suhr, à Neuenrade (Allemagne).

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR